



IFRS en bref

Les derniers développements en
matière de normes comptables IFRS

Mars 2026

KPMG. Make the Difference.



A la une de ce numéro ↗

Loi de finances 2026 : éventuelles informations à donner dans les comptes
clos au 31 décembre 2025

IFRS 18 : adoption de la norme par l'Union européenne

Nouvelle publication : traitement comptable des incitations fiscales

Projet d'amendements à IFRS 9 et IFRS 7 : « Risk Mitigation Accounting (RMA) »
Comptabilité de macrocouverture – Nouveau modèle comptable

IAS 28 : Consultation sur la proposition d'amendement de l'IASB sur la Fair Value option

Mise à jour 2025 de nos modèles d'états financiers IFRS pour les fonds d'investissement

Loi de finances 2026 : éventuelles informations à donner dans les comptes clos au 31 décembre 2025



La **loi de finances pour 2026** a été publiée au Journal officiel du 20 février 2026. En particulier, elle prolonge d'un an le dispositif de la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises, introduite par la loi de finances 2025, tout en recentrant son application sur les sociétés réalisant plus de 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires en France, contre 1 milliard d'euros auparavant.

Pour l'établissement des comptes IFRS clos au 31 décembre 2025, il est rappelé qu'il n'est pas possible de tenir compte de mesures fiscales, adoptées (ou quasiment adoptées) après le 31 décembre 2025.

Toutefois, si la date d'arrêté des comptes 2025 intervient après la date à laquelle elle peut être considérée comme annoncée la loi de finances pour 2026 est à traiter comme un événement postérieur à la clôture qui n'ajuste pas les états financiers.

En particulier, si les modifications introduites sont significatives, IAS 12 requiert de communiquer en annexe, les changements introduits et une estimation de leur effet financier attendu (ou de préciser qu'une telle estimation ne peut être réalisée).

A titre d'illustration du type d'information à fournir le cas échéant, vous pouvez notamment vous reporter aux **Illustrative Financial Statements 2025** de KPMG qui proposent en note 14 un exemple de note présentant les impacts à venir d'un changement de loi fiscale intervenu entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes.

Pour découvrir les principales mesures prévues par la loi des finances 2026, écoutez notre **grand décryptage** diffusé sur Radio KPMG.

[JE DÉCOUVRE](#)

IFRS 18 : adoption de la norme par l'Union européenne



Le 13 février 2026, l'Union européenne a adopté la norme **IFRS 18 – États financiers : présentation et informations à fournir**. Cette norme peut donc désormais être appliquée de façon anticipée en Europe.

Dans le même temps, l'ESMA a publié le 17 février un Public Statement « Reshaping performance: Implementation of IFRS 18 ». Ce document reprend les principes clés d'IFRS 18 et les points d'attention de l'ESMA dans le cadre de sa première application.

Pour en savoir plus sur les changements liés à cette nouvelle norme, n'hésitez pas à consulter notre [page dédiée](#), qui regroupe l'ensemble des ressources disponibles et qui est régulièrement mise à jour.

[ARTICLE ESMA](#)

[PAGE DÉDIÉE](#)

Nouvelle publication : traitement comptable des incitations fiscales



Cette nouvelle publication présente de manière claire et synthétique **les principaux types de crédits d'impôt** et apporte des réponses aux questions essentielles liées :

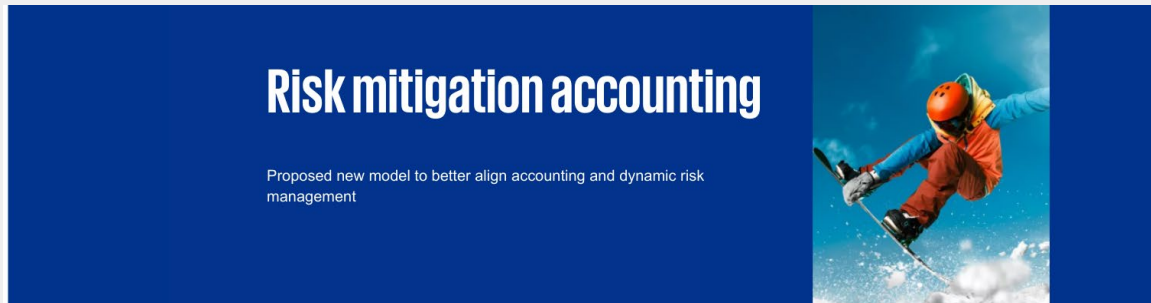
- à la détermination de la norme applicable (IAS 12 ou IAS 20) ;
- aux impacts en termes de comptabilisation et de présentation dans les états financiers.

Celle-ci apporte notamment des précisions nouvelles sur les crédits d'impôt non remboursables mais transférables.

Découvrez notre nouvelle [publication](#) pour en savoir plus !

EN SAVOIR PLUS

Projet d'amendements à IFRS 9 et IFRS 7 : « Risk Mitigation Accounting (RMA) » Comptabilité de macrocouverture – Nouveau modèle comptable



L'IASB a publié le 3 décembre 2025 son projet d'amendements de la norme IFRS 9 Instruments financiers visant à introduire un nouveau modèle de comptabilité de macro-couverture.

Il est basé sur l'atténuation des risques (RMA) et a pour objectif de mieux aligner les états financiers sur la gestion des risques de revalorisation des actifs et passifs financiers. La période de commentaires s'achèvera le 31 juillet 2026.

Il s'agit d'un changement important pour les banquiers et les assureurs qui gèrent leur exposition permanente au risque de revalorisation de leurs actifs et passifs financiers.

Découvrez notre nouveau [guide](#) pour en savoir plus !

**JE TÉLÉCHARGE
LA PUBLICATION**

IAS 28 : consultation sur la proposition d'amendement de l'IASB sur la Fair Value Option



L'exposé-sondage publié par l'IASB prévoit une période de consultation accélérée de 60 jours.

Cette proposition qui intéresse en premier lieu les **entreprises du secteur de l'assurance** vise à réduire les incohérences de présentation identifiées dans le cadre d'application de la nouvelle norme IFRS 18.

Découvrez notre [article](#) pour en savoir plus !

[EN SAVOIR PLUS](#)

Mise à jour 2025 de nos modèles d'états financiers IFRS pour les fonds d'investissement



Nos **Illustrative disclosures for investment funds** visent à faciliter l'élaboration des états financiers annuels au 31 décembre 2025 pour les **fonds d'investissement**, grâce à des exemples de formulations adaptées et sur la base des dernières évolutions normatives.

**JE TÉLÉCHARGE
LA PUBLICATION**

 Ressources à (re)découvrir :

Nos guide IFRS pour une clôture 2025 réussie

Illustrative disclosures

Disclosure checklist

Supplements to Illustrative disclosures

Illustrative disclosures for sectors

Uncertain times

Clear on climate reporting

L'essentiel de l'actualité comptable et fiscale française pour vos clôtures

Recommandations des régulateurs pour les clôtures 2025

AMF

ESMA

Actualités prospectives

IFRS 18 : êtes-vous prêts ?

L'équipe de la doctrine comptable de KPMG vous accompagne pour décrypter régulièrement l'actualité parfois complexe des normes comptables IFRS.

L'équipe de rédaction



Emmanuel Paret

Associé KPMG
Responsable de la doctrine comptable



Cristina Sandulachi

Senior Manager KPMG
Doctrine comptable

